

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2025 à 19 heures 00

Présents : ANDRÉ Valérie, LESAGE Claude, HERRAULT Françoise, VAGNON Raymond, VANIN IUNG Danièle, MADELON Caroline, DUMAZ Jean-Luc, MICCICHE Virginie, PERROUSE Bernard, BERNARD-BRET Yohann, DUFFOURD Alexandrine, COSTERG Chantal.

Excusés : SARZIER Audrey (pouvoir à HERRAULT Françoise), BRENGUIER Michaël (pouvoir à ANDRÉ Valérie), ETIENNE Christian (pouvoir à LESAGE Claude)

Absents : PICHE Barthélémy, BEETSCHEN Ghislaine

Secrétaire de séance : Claude LESAGE

Madame le Maire indique aux conseillers présents qu'elle souhaiterait ajouter à l'ordre du jour la modification d'une délibération pris en 2020 concernant la vente de parcelles à la Fruitière, ainsi que la signature d'une convention de mise à disposition des installations du football à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de football et au District de Savoie de Football, et les demandes de subventions pour l'opération génération vélo de l'école de Domessin.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 MARS 2025.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025, adressé aux membres du conseil le 14 mars 2025 et affiché le 14 mars 2025 est adopté.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

2 DELIBERATIONS.

Administration générale

1. Convention de répartition de la contribution à la section apicole du groupement de défense des Savoie avec la CCVG – lutte contre la prolifération du frelon asiatique

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le conseil communautaire de la CCVG a acté en mars 2024 que l'intercommunalité serait le seul interlocuteur de la section apicole du groupement de défense sanitaire des Savoie pour financer l'action environnementale de lutte contre la prolifération du frelon asiatique.

Il convient donc de passer une convention avec la CCVG qui prévoit la répartition et la refacturation de cette action aux communes membres selon la répartition au prorata habitant.

C'est pourquoi il est proposé aux membres du conseil de valider cette convention de répartition annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ADOpte** la convention avec la CCVG, ci-jointe, relative à la répartition de la contribution à la section apicole du groupement de défense des Savoie pour la lutte contre la prolifération du frelon asiatique.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

2. Convention de répartition du coût de l'adhésion au GIP RGD Savoie Mont-Blanc entre la CCVG et ses communes membres

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que l'adhésion au GIP RGD (le service d'information géographique/cadastre) dépend depuis 2024 des EPCI.

En mars 2024, le conseil communautaire de la CCVG a donc acté son adhésion au GIP RGD pour bénéficier et faire bénéficier ses communes membres des outils de la RGD.

Il convient donc de passer une convention avec la CCVG qui prévoit la répartition et la refacturation de cette action aux communes membres selon la répartition au prorata habitant.

C'est pourquoi il est proposé aux membres du conseil de valider cette convention de répartition annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ADOpte** la convention avec la CCVG, ci-jointe, relative à la répartition du coût de l'adhésion au GIP RGD Savoie Mont-Blanc.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

3. Avenant à la convention de répartition des coûts de l'adhésion au service ADS entre la CCVG et ses communes membres

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le conseil communautaire de la CCVG a fait le choix d'une prise en charge totale du solde budgétaire du service ADS par les communes membres.

Depuis 2018, seule une participation de 0.30€ par habitant et un forfait en fonction du nombre et du type de dossiers d'urbanisme instruits pendant l'année par le service ADS étaient refacturés aux communes, et le reste était pris en charge par l'EPCI.

Cet avenant conserve le principe du forfait défini par le nombre et le type de dossiers instruits dans la commune, et la CCVG conservera à sa charge l'instruction de ses propres dossiers et de ceux situés en ZAE mais le solde du coût du service sera désormais refacturé aux communes selon la répartition du prorata habitant, à compter du 1^{er} janvier 2025.

C'est pourquoi il est proposé aux membres du conseil de valider cet avenant à la convention de répartition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ADOpte** l'avenant à la convention avec la CCVG, relative à la répartition du coût du service ADS.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

4. Vente d'une parcelle OAP Lorissol

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que le projet immobilier de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du Lorissol a été annulé en décembre 2024. Elle informe le conseil municipal que suite à un rendez-vous avec un nouveau promoteur, une proposition de céder les parcelles B2138 et B 2139 d'une superficie de 980 m² au prix de 67 500 € a été faite, et présente un avant projet au conseil.

Après délibération, le conseil municipal :

- **EST D'ACCORD** pour que les parcelles B 2138 et B 2139 de 980 m² soit cédées à la Société Patrick Immobilier pour la somme de 67 500 €,
- **EST D'ACCORD** pour que la vente soit passée en l'étude de Maître Rouhette, notaire à Pont de Beauvoisin (Savoie),
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

5. Serment de jumelage avec la ville de Saint-Agnant et convention entre la commune et le comité de jumelage

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la validation du jumelage avec la ville de Saint-Agnant le 22 juillet 2024.

Une visite d'une délégation est prévue du 29 mai au 1^{er} juin 2025, et il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Serment de Jumelage qui sera signé lors de cette visite, qui vise à faciliter la mise en place d'une relation de confiance durable.

Le contenu et la forme de ce contrat conclu ne sont pas gravés dans le marbre et peuvent à tout moment être amendés en fonction de la nature même du partenariat et des sensibilités des villes jumelées.

L'une des deux collectivités peut mettre fin au partenariat au moyen d'une délibération annulant celle qui portait l'officialisation du jumelage.

Il est proposé également de valider la convention avec le comité de jumelage, annexée à la présente délibération, qui vise les obligations de chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le serment de jumelage annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer avec le Maire de Saint-Agnant en réunion publique et à en donner lecture à l'assistance.
- **APPROUVE** la convention entre la commune et le comité de jumelage.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

6. Avancement de grades 2025 – Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la grille des emplois communaux approuvée lors de la séance du 27 juin 2024.

Elle rappelle également que les lignes directrices de gestion, validées par arrêté municipal du 07 octobre 2022 prévoient l'avancement de grade d'un agent dès lors qu'un agent remplit les conditions et que les capacités financières de la commune le permettent (avec un ratio de 100% selon la délibération du 15 juin 2007).

Dans ces conditions, et après avoir pris des arrêtés portant tableaux annuels d'avancements de grades pour l'année 2025, il est proposé de modifier deux emplois permanents comme suit :

- Un agent occupe actuellement un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps plein et remplit les conditions pour un avancement au poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps plein.
- Un agent occupe actuellement un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein et remplit les conditions pour un avancement au poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps plein.

Aujourd'hui, il convient de modifier le tableau des emplois communaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE à compter du 1^{er} juin 2025 les modifications suivantes :

⇒ Poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 35h00 par semaine :

- la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 35h00 par semaine,
- la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35h00 par semaine,

⇒ Poste d'ATSEM principale de 2^{ème} classe à 35h00 par semaine :

- la suppression du poste d'ATSEM Principale de 2^{ème} classe à 35h00 par semaine,
- la création d'un poste d'ATSEM Principale de 1^{ère} classe à 35h00 par semaine,

⇒ La modification du tableau des emplois présentés en annexe.

ANNEXE

TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2025

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Types Emplois	nbre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<u>Service Administratif</u>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Attachés Grade : Attaché
Service urbanisme, élections, état civil, comptabilité et gestion courante	1 1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe Grade : Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
<u>Services Techniques</u>		
Suivi technique du patrimoine communal	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe Grade : Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe Grade : Adjoint Technique
Entretien des bâtiments (<i>petits travaux</i>), de la voirie (<i>réfection</i>) et des terrains	1 1	
<u>Service Scolaire</u>		
Coordination des services périscolaires (restauration, garderie) - animation - communication mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
Services périscolaires (restauration, garderie) - entretien des locaux	1	Grade : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
Agents chargés d'aider dans les classes - entretien des locaux	3	Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Grade : ATSEM Principal 1^{ère} classe
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
<u>Service Scolaire</u>		
Services périscolaires (restauration, garderie) - entretien des locaux	1	Grade : Adjoint Technique 22 H 00/semaine
Services périscolaires (restauration, garderie) - entretien des locaux	1	Grade : Adjoint Technique 20 H 00/semaine
Entretien des locaux - espace culturel	1	Grade : Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe 19 H 00/semaine
TABLEAU DES EMPLOIS VACANTS		
<u>Service administratif</u>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Vote Pour : 15

Contre : 0

Abs. : 0

7. Emplois saisonniers 2025

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant le surcroît de travail consécutif aux travaux d'entretien des bâtiments communaux pendant l'été d'une part (notamment la préparation de la rentrée scolaire), de l'entretien des extérieurs d'autre part (peinture, arrosage, tonte notamment) ;

Il y a lieu de créer quatre emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine sur la période juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'embaucher quatre personnes en emploi saisonnier en qualité d'adjoint technique, répartis comme suit :
 - o 4 sur la période du 7 juillet au 20 juillet 2025,
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.
- **DECIDE** que la rémunération sera basée sur l'Indice Brut 367.
- **HABILITE** Madame le Maire à recruter quatre agents contractuels afin de pourvoir ces emplois.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

8. Décision modificative n°1-2025 – Budget principal

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les opérations suivantes nécessitent quelques modifications :

Concernant les dépenses d'investissement, il manque 8640€ pour payer la facture du panneau lumineux qu'il convient de régulariser et 2015€ sur l'opération 192.

Concernant l'opération 220, pour la numérotation des rues manquantes, un devis de 3227.64€ TTC a été réceptionné, mais il manque 1410€ sur l'opération correspondante.

Il est donc proposé les modifications ci-dessous :

Investissement	Compte	Dépenses
D – Aménagements environnementaux	Opé 229	+ 8640€
D – réseau lampes publiques	Opé 185	- 4000€
D – réseau chaleur	Opé 246	- 4700€
D – classement chemins - numérotation	Opé 220	+ 1410€
D – Espace culturel	Opé 240	- 3365€
D- école informatique	Opé 192	+ 2015€

Après délibération, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** de réaliser les modifications de crédits comme indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abs. : 0

9. Vente de foncier à la Fruitière de Domessin

Madame le Maire rappelle la délibération de 10/06/2013 et du 02/03/2020 visant à céder à la société ITM des parcelles qui étaient restées propriété de la commune suite à la vente en 1997 à cette dernière des bâtiments

de la fruitière et des anciennes porcheries. Il s'agissait d'aires de circulation pour les employés et de jardins. Ces parcelles ont fait partie depuis cette époque du domaine privé de la commune.

Suite à la demande de la société ITM d'édifier un parking, il a été convenu avec elle de délimiter plus précisément ces parcelles hors voirie communale et de lui céder.

Les parcelles considérées comme des supports du parking des employés à 5 € HT le m².

Il convient de délibérer sur les numéros et les superficies exactes des parcelles concernées :

- parcelles support du parking : C1646 de 651 m² et C1044 de 441 m², la commune conservant un droit de passage sur la parcelle C1646.

Après délibération, le conseil municipal,

- **CONSIDERANT** que les conditions de vente de l'opération de réorganisation de la voirie communale et des parcelles supports du parking (C1646 de 651 m² et C1044 de 441 m²) au prix de cinq euros HT (5 € HT) restent intéressantes, et après en avoir délibéré,
- **DEMANDE** de conserver un droit de passage sur la parcelle C1646,
- **EST D'ACCORD** pour que la vente soit passée en l'étude de Maître ROUHETTE, notaire à Pont de Beauvoisin (Savoie),
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Vote Pour : 15

Contre : 0

Abs. : 0

10. Convention de mise à disposition d'installations sportives – vestiaires de foot avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et le District de Savoie de Football

Madame le Maire rappelle le fonds d'aide au football amateur (FAFA) qui est une contribution annuelle de la Ligue de Football Professionnel à la FFF et qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Dans le cadre de la construction des vestiaires de football, la commune a bénéficié du programme « FFF – Equipements » qui induit une convention de mise à disposition par la collectivité des terrains et des équipements aidés financièrement par le fonds d'aide au football amateur.

Il est donc proposé de valider la convention annexée de mise à disposition à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et au District de Savoie de Football, à titre gratuit, le terrain du stade municipal, le club house, les vestiaires ainsi que le parking lors de manifestations pour les 4 saisons à venir.

Après délibération, le conseil municipal,

- **ADOpte** la convention avec la ligue Auvergne-Rhône-Alpes et le District de Savoie de Football, ci-jointe, relative à la mise à disposition des installations sportives de football.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote Pour : 15

Contre : 0

Abs. : 0

11. Demandes de subventions pour l'opération Génération Vélo – Savoir rouler

Madame le Maire porte à connaissance de l'assemblée délibérante, le programme Génération Vélo qui est un programme de financement permettant d'intensifier le déploiement du Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants de 6 à 11 ans et participer ainsi à faire émerger une génération vélo, par un apprentissage de 10 heures minimum avant l'entrée au collège.

L'école élémentaire s'est portée volontaire pour ce dispositif, mais seules les collectivités peuvent en faire la demande et donc s'acquitter de la facture.

Le financement de cette opération pour cette année 2025 a été établi comme suit : 2880€ TTC subventionnés à hauteur de 50% du HT par l'opération génération vélo (soit 1200€) et 1000€ pour l'association des Amis de l'Ecole et le solde de 680€ pour la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

- **APPROUVE** le projet, ainsi que le plan de financement prévisionnels ci-dessus :
- **DEMANDE** au programme Génération Vélo une subvention de 1200€ correspondant à 50% du montant HT de l'opération,
- **DEMANDE** à la coopérative scolaire de Domessin une participation financière de 680€
- **DEMANDE** à l'association des Amis de l'école de Domessin une participation financière de 1000€
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer les dossiers de demande de subventions.

Vote Pour : 15

Contre : 0

Abs. : 0

12. Point d'information : classe Ulis

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que l'éducation nationale sollicite la commune pour l'éventualité de la création d'une classe ULIS sur la commune à compter de la rentrée 2026. En effet, il est constaté une hausse des élèves avec des besoins spécifiques, dont des élèves de Domessin qui doivent être scolarisés dans des communes voisines car notre école ne peut les accueillir.

Il est soumis aux membres du conseil municipal l'accord de principe pour étudier plus profondément l'option d'une classe ULIS sur la commune.

Vote Pour : 15

Contre : 0

Abs. : 0

3 INFORMATIONS DU MAIRE

Travaux :

Divers :

4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Intercommunalité

- **CCVG**
Bureaux et Conseil (VA, CL, FH, BP, CM)
- **SYCLUM** (C.ETIENNE)

Commissions communales

5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR

Salon du bien être avec vente de rougail saucisses le 24/05/2025

Serment du jumelage avec délégation de Saint Agnant le 30/05/2025 à 10h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00